

coup en peine, plus que je ne peux dire, et m'a rendue plus triste, moins sociable. Et n'avoir personne à consulter ! car le changement de supérieur ne me donnait pas le pouvoir d'y avoir confiance. Le trois ou quatre novembre, la nuit, une sœur qui était restée au foyer vit une sœur morte depuis plus de seize mois qui lui dit : Je suis envoyée de la part de Dieu ; dites à la supérieure de la Congrégation qu'elle est en état de péché mortel, à cause d'une sœur qu'elle lui nomma.

Le trois ou quatre janvier, cette morte apparut de rechef et dit : Cette supérieure n'a pas encore fait ce qu'elle doit faire ; c'est la dernière fois que je l'avertis, car je vais en paradis. Cette sœur me vint dire cela l'après-dîner. Il est difficile de dire ma peine. Monseigneur arriva, et je lui demandai la grâce d'élire une supérieure, lui marquant mes raisons de cette élection. Je lui dis mon malheur ; comme depuis bien du temps, nos sœurs avaient perdu la confiance en moi, et moi la liberté de leur parler ; que je ne savais pas ce qui se faisait à la maison et que ma négligence avait été telle que je ne pouvais trouver mal ce qui pourtant me faisait bien souffrir. Je l'ai prié de mettre une autre supérieure, dans l'espérance que tout se ferait plus parfaitement.

Trois ans après, Monseigneur est arrivé à Montréal, et m'a demandé quel sujet j'avais de me démettre de la supériorité ; à quoi je répondis